



## PRÉFÈTE DE LA GIRONDE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 16 avril 2021

#### **La préfecture de la Gironde met fin à trois sites illégaux de stockage de déchets**

Une opération d'enlèvement de véhicules hors d'usage, de déchets dangereux et de déchets non dangereux vient d'être menée par l'Etat sur trois sites de stockage illégaux, situés à Noaillan, Saint-Ferme et à Saint-Yzans-de-Médoc en Gironde. Il s'agit d'une opération de police de l'environnement visant à mettre un terme à des pratiques à l'origine de pollutions.

Cette opération est l'aboutissement de procédures longues, dont la plus ancienne date de 2013, initiées par les services de l'État et imposant aux exploitants de se mettre en conformité avec la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) et de gérer les déchets présents sur les sites de manière à ne pas nuire à l'environnement.

Tout site stockant des véhicules hors d'usage sur une surface supérieure à 100m<sup>2</sup> constitue en effet une ICPE. Ce classement implique un encadrement réglementaire qui vise notamment à empêcher la pollution des sols et des eaux par les liquides issus du démontage de ces véhicules (huiles, carburants, etc.).

En l'absence de régularisation, pour chaque site, un arrêté de travaux d'office a été signé en 2021 par la préfète autorisant l'intervention d'une société privée pour enlever les déchets et les acheminer vers les filières de traitement appropriées. Au total, **744 tonnes de déchets, dont 157 véhicules hors d'usage, 248 tonnes de déchets non dangereux et 15 tonnes de déchets dangereux ont été enlevés de ces trois sites.**

Cette opération a été autofinancée par la vente des déchets ayant une valeur marchande (voitures, produits électroménagers métaux, etc). Les interventions de l'entreprise ont été coordonnées par les sous-préfets de Langon et de Lesparre-Médoc, en lien avec la DREAL (inspection des installations classées), en étroite collaboration avec les élus locaux et sous la surveillance de la gendarmerie nationale.